## MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



#### REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

# NOTE SUR L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX GRANDES ENTREPRISES (FSGE-COVID 19)

-----

### I. RAPPEL DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU DISPOSITIF TRANSITOIRE

### 1.1) Cadre institutionnel

Le Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE-COVID 19) a été créé par l'Ordonnance n°2020-383 du 15 avril 2020, avec une dotation initiale de 100 milliards de FCFA, en vue d'apporter un soutien financier aux Grandes Entreprises du secteur privé sur toute l'étendue du territoire national dont les activités ont été affectées négativement par la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19.

Dans le cadre de l'opérationnalisation du FSGE-COVID 19, l'assistance technique de la Société Financière Internationale (SFI) a été obtenue pour le recrutement d'un cabinet international et le financement de ses honoraires, en vue d'assister le Comité de Gestion.

Ainsi, le cabinet DELOITTE a été recruté par la SFI suite à un appel d'offre restreint le jeudi 30 avril 2020. Sa mission a démarré le lundi 4 mai 2020 et consiste en l'élaboration du plan stratégique d'opérationnalisation du FSGE-COVID 19 et des activités de ses organes, à la rédaction du manuel de procédures administratives, financières, comptables, de reporting et de contrôle des opérations du Fonds.

Cependant, compte tenu des délais liés à la mise en œuvre de la mission dudit cabinet et de la nécessité de satisfaire au plus tôt, aux attentes des entreprises fortement éprouvées par la crise sanitaire, le Comité de Gestion du Fonds a proposé la mise en place d'un dispositif transitoire sur une période maximale d'un mois pour l'opérationnalisation du FSGE-COVID 19 en vue d'un accompagnement urgent desdites entreprises en attendant la finalisation des travaux du cabinet.

Le dispositif transitoire est mis en place en vue d'entamer le soutien effectif à apporter aux grandes entreprises. Il devrait permettre de manière spécifique de :

- financer les besoins nécessaires au maintien de l'outil de production et des emplois ou à la relance d'activités des Grandes Entreprises ;
- vulgariser le FSGE-COVID 19 et ses mécanismes de financements adaptés en vue d'en faire le fonds de référence d'appui aux Grandes Entreprises;
- procéder au démarrage effectif des appuis directs du FSGE-COVID 19 aux Grandes Entreprises à compter du 15 mai 2020.

Le dispositif transitoire s'articule autour des quatre composantes ci-après :

- les critères d'éligibilité des grandes entreprises ;
- la liste des pièces constitutives du dossier de demande d'appui du FSGE-COVID 19;
- l'instrument financier;
- le mode opératoire.

Le dispositif transitoire est opérationnel depuis le 14 mai 2020.

Par ailleurs, plusieurs textes et documents ont été élaborés en vue de l'opérationnalisation du fonds, ce sont:

- projet d'arrêté portant nomination des membres du Comité de Gestion du FSGE-COVID 19 qui a été transmis aux Ministres pour signature;
- projet d'arrêté portant organisation et fonctionnement du Secrétariat Exécutif du FSGE-COVID 19;
- projet d'arrêté portant mise en place du dispositif transitoire pour l'opérationnalisation du FGSE-COVID 19;
- projet de TDR pour le recrutement d'un Cabinet pour l'opérationnalisation du FSGE-COVID
   19;
- projet de mode opératoire du dispositif transitoire pour l'opérationnalisation du FSGE-COVID 19 ;
- prototype de la plateforme web d'inscription des entreprises en ligne et de gestion des bases de données d'informations liées à leur demande;
- projet de budget de fonctionnement (ressources/emplois) pour le démarrage des activités des Organes du Fonds, sur la base de la dotation allouée à la phase transitoire. Ledit projet de budget a été soumis au Ministre de l'Economie et des Finances le 26/05/2020 pour approbation.

## 1.2) Critères de sélection

Le FSGE-COVID 19 apporte un soutien financier à toutes les Grandes Entreprises implantées sur toute l'étendue du territoire ivoirien. Pour être éligibles durant la phase transitoire, les entreprises doivent remplir les critères suivants :

- être une entreprise dont les activités ont été négativement impactées par le COVID
   19 (avoir subi une perte réelle de chiffre d'affaires entre mars 2020 et la date de la demande de soutien, supérieure ou égale à 30% par rapport à la même période en 2019);
- être une entreprise de droit ivoirien implantée sur toute l'étendue du territoire et ayant enregistré un chiffre d'affaires supérieur à un milliard (1.000.000.000) de FCFA sur trois exercices consécutifs (états financiers certifiés 2017, 2018 et provisoire 2019);
- être une entreprise en activité effective et continue sur au moins les deux années fiscales 2018 et 2019;
- être à jour de ses déclarations fiscales et sociales au 31 janvier 2020.

Tous les secteurs d'activités sont éligibles au financement du FSGE-COVID 19, avec une priorité mise sur les entreprises appartenant aux secteurs d'activités fortement affectés par la crise, tels que : le Tourisme et l'Hôtellerie, la Restauration, le Transport et le Commerce.

Dans le souci de sécurisation des ressources et de pérennisation du dispositif, le montant total alloué à la phase transitoire est fixé à 10% du montant total de la dotation initiale du Fonds, soit dix (10) milliards de FCFA. Cette enveloppe pourrait être augmentée en fonction des demandes et des besoins exprimés.

Il est proposé pour la phase transitoire l'octroi de prêts directs du FSGE-COVID 19 aux entreprises éligibles, selon les conditions suivantes :

- Objet du prêt : financement du Besoin en Fonds de Roulement
- Durée du prêt : entre dix-huit (18) et trente-six (36) mois
- Remboursement du capital et paiement des intérêts : à compter du 31 janvier 2021
- Taux d'intérêt maximum du prêt : 3 %

Le montant maximum du prêt octroyé par le FSGE-COVID 19 par entreprise est fixé à 5% maximum des ressources allouées à la phase transitoire, soit cinq (500) millions de FCFA par entreprise.

### 1.3) Pièces constitutives de dossier de demande

Le dossier physique de la demande d'appui du FSGE-COVID 19 comprend :

- a) Une demande d'appui financier de l'entreprise requérante adressée au Président de Comité de Gestion du FSGE-COVID 19 ;
- b) Les états financiers certifiés au 31 décembre 2018 accompagnés du rapport des commissaires aux comptes ainsi que les états financiers provisoires au 31 décembre 2019;
- c) Une déclaration mensuelle fiscale au 31 janvier 2020 et la production avant la mise en place du prêt, d'une attestation de régularité fiscale ou d'un protocole d'accord établit avec l'administration fiscale, avant la mise en place du prêt;
- d) Une déclaration mensuelle CNPS au 31 janvier 2020 et la production avant la mise en place du prêt, d'une attestation de régularité CNPS ou d'un protocole d'accord établit avec la CNPS ;
- e) Une copie de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier et des statuts enregistrés, ainsi que le procès-verbal de nomination des dirigeants de l'entreprise;
- f) Un compte d'exploitation pour les années 2018 et 2019 (chiffre d'affaires et charges mensualisés) et les projections financières (chiffre d'affaires et charges mensualisés) sur la durée du financement sollicité qui intègrent les charges financières nécessaires au maintien de l'outil de production et des emplois ;
- g) Une déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise remplit les conditions pour bénéficier du soutien du FSGE-COVID 19 et que les informations données sont exactes.

#### 1.4) Processus de demande d'appui

Le processus de mise en œuvre des interventions du FSGE-COVID 19 dans la phase transitoire se déroule selon les étapes suivantes :

➤ **Etape 1**. L'enregistrement de l'entreprise : l'entreprise se connecte sur la plateforme web dédiée du FSGE-COVID 19 et renseigne le formulaire d'information en ligne qui

- sera validé et transmis au Comité de Gestion. L'entreprise recevra automatiquement un numéro de dossier.
- ➤ **Etape 2.** La saisine : la demande de prêts est adressée au Président du Comité de Gestion et réceptionnée par le Secrétariat Exécutif accompagnée des pièces exigées.
- **Etape 3.** L'instruction de la demande : La demande de prêt ainsi reçue est saisie dans le Système de Gestion Intégré des Fonds Sectoriel (SGIFS) de la BNI avec les éléments du dossier.
- ➤ **Etape 4.** L'analyse de la demande : Le Secrétariat Exécutif effectue l'analyse du dossier et le soumet aux membres pour validation.
- ➤ **Etape 5.** La décision : Après la validation du Secrétariat Exécutif, les dossiers sont transmis au Comité de Gestion pour approbation. Le Président du Comité de Gestion convoque le comité, pour décision sur les dossiers qui ont été transmis par le Secrétariat Exécutif.
- ➤ **Etape 6**. La notification : Le Président du Comité de Gestion notifie par courrier (physique et/ou électronique), l'accord de prêt au bénéficiaire ainsi que ses caractéristiques et conditionnalités sur la base du PV de délibération du Comité de Gestion.
- ➤ **Etape 7.** La convention de prêt : Une convention de prêt est préparée par le Secrétariat Exécutif et signée entre le Fonds représenté par son Président, le bénéficiaire et le DG de la BNI.
- ➤ **Etape 8.** Le décaissement : La BNI met les fonds à la disposition du bénéficiaire sur la base de l'ordre d'opération signé par le Président du Comité de Gestion et le DG de la BNI, conformément aux modalités indiquées dans la convention de prêt.

Les étapes 2 à 8 du processus de mise en œuvre des interventions du FSGE-COVID 19 se déroulent sur une durée maximale de dix (10) jours.

## 1.5) Date des premières opérations

Le lancement du FSGE-COVID 19 a été fait par Madame la Directrice de Cabinet du Ministre de l'Economie à travers l'installation du Comité de Gestion du FSGE-COVID 19 à la Salle de Conférences du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), sise au 20<sup>ème</sup> étage de l'immeuble SCIAM, le mardi 21 avril 2020. Au cours de cette cérémonie, elle a rappelé les objectifs de création du fonds qui sont la préservation de l'outil de production des entreprises et les emplois.

La SFI a intégré le Comité de Gestion du FSGE-COVID 19 en qualité de membre observateur, depuis le 15 mai 2020.

La cérémonie de remise des chèques aux 3 premières entreprises bénéficiaires a eu lieu le 19 mai 2020 à l'immeuble SCIAM, sous la présidence de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, en présence des Ministres du Commerce et de l'Industrie, de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises, de la Promotion Jeunesse et de l'Emploi Jeune.

Au cours de cette cérémonie, le Ministre de l'Industrie et du Commerce a présenté le processus de mise en place du dispositif transitoire du FSGE-COVID 19 qui a abouti à la remise des chèques aux grandes entreprises et a profité de l'occasion pour présenter les 4 composantes dudit dispositif, à savoir :

- les critères d'éligibilité;
- les formalités de demande d'appui;
- l'instrument financier;
- le mode opératoire d'intervention du FSGE-COVID 19.

## II. OPÉRATIONS RÉALISÉES

#### 2.1) Point des opérations à date du 30 mai 2020

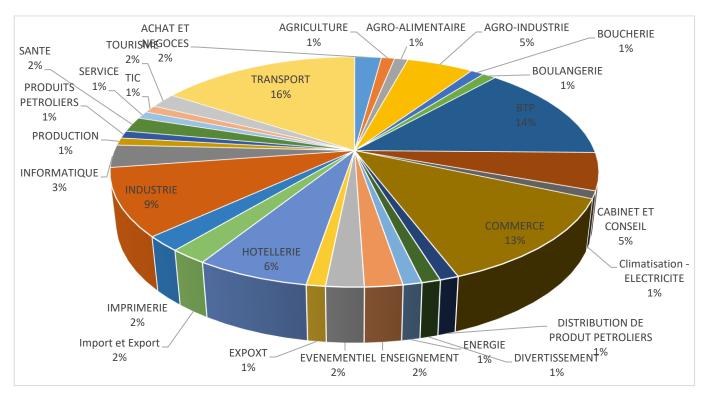
## 2.1.1) Point des demandes enregistrées sur la plateforme

Une plateforme informatique a été élaborée et hébergée sur le serveur du Gouvernement : <a href="https://www.fsge.gouv.ci">www.fsge.gouv.ci</a>. Cette plateforme permet aux entreprises de s'enregistrer en ligne en vue de formuler la demande de prêt à travers notamment le renseignement d'un formulaire et le téléchargement des pièces à fournir.

A la date du 30/05/2020, la plateforme a enregistrée au total 90 demandes.

Le montant total des 90 demandes enregistrées sur la plateforme est **99,1 milliards F CFA**.

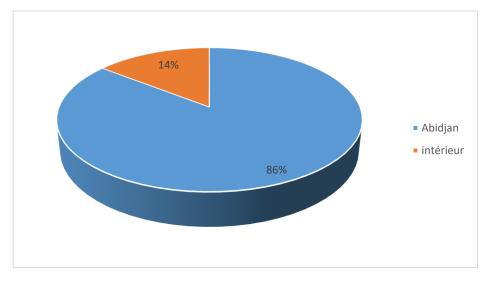
La répartition sectorielle des demandes fait ressortir que les demandes sont faites par les entreprises de transports (16%), suivi de l'industrie (15%), des BTP (14%) et du commerce (13%).



Source: Secrétariat Exécutif du FSGE-COVID 19

Graphique 1: Répartition des demandes d'appui par secteur d'activités

La répartition géographique des entreprises enregistrées sur la plateforme fait ressortir que sur les 90 entreprises, 77 sont localisées à Abidjan (86%) contre 13 entreprises implantées à l'intérieur du pays (14%).



Source: Secrétariat Exécutif du FSGE-COVID 19

<u>Graphique</u> 2: Répartition géographique des demandes d'appui

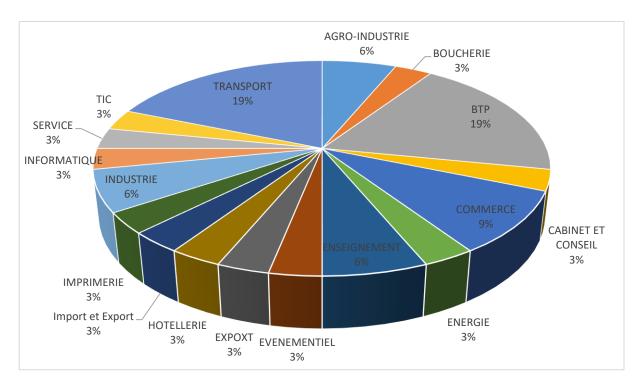
## 2.1.2) Point des demandes reçues par le Secrétariat Exécutif

Sur les 90 dossiers enregistrés sur la plateforme, le Secrétariat Exécutif a reçu 32 demandes physiques, soit 36% des demandes enregistrées.

La situation des 32 dossiers reçus par le Secrétariat Exécutif se présente comme suit :

- Nombre de dossiers instruits et présentés au Comité de Gestion : 10 (31%)
- Nombre de dossiers non éligibles : 06 (19%)
- Nombre de dossiers en cours d'instruction : 16 (50%)
  - o Nombre de dossiers complets : 05
  - Nombre de dossiers en attente d'informations complémentaires (données financières): 11

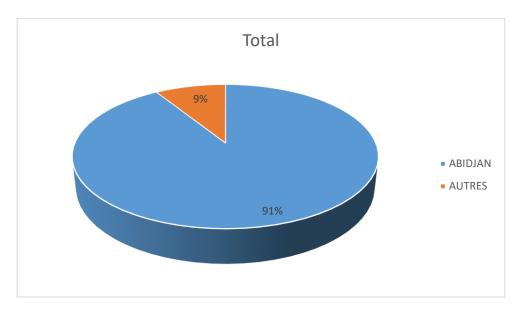
La répartition sectorielle des demandes reçues par le Secrétariat Exécutif fait ressortir que les demandes sont faites par les entreprises de transports (19%) et les BTP (19%), suivi de l'industrie (12%) et du commerce (9%).



Source: Secrétariat Exécutif du FSGE-COVID 19

<u>Graphique</u> 3: Répartition sectorielle des demandes d'appui reçues par le Secrétariat Exécutif

La répartition géographique des 32 entreprises reçues par le Secrétariat Exécutif fait ressortir que 29 sont localisées à Abidjan (91%) contre 3 entreprises implantées à l'intérieur du pays (9%).



Source: Secrétariat Exécutif du FSGE-COVID 19

Graphique 3: Répartition géographique des demandes d'appui reçues par le Secrétariat Exécutif

## 2.1.3) Situation des dossiers analysés par le Secrétariat Exécutif

Le Comité de Gestion a tenu 10 réunions dont 3 sessions de délibération sur les demandes d'appui.

Au titre des dossiers approuvés par le Comité de Gestion

Lors de ses 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> sessions tenues respectivement les 18, 22 et 29 mai 2020, le Comité de Gestion a examiné dix (10) dossiers transmis par le Secrétariat Exécutif. Sur ces 10 dossiers, ce sont au total six (6) dossiers qui ont été validés par le Comité de Gestion dont deux (2) dossiers pour lesquels des informations complémentaires ont été demandées aux entreprises en vue de déterminer le montant à octroyer. Les quatre (4) autres dossiers approuvés pour un montant total de **1 392 719 330 F CFA** (voir ci-joint tableau récapitulatif des 06 dossiers approuvés).

Le point des dossiers se présente comme suit :

#### ➤ BERNABE CI:

- Activité : commerce

- Nombre d'emplois : 403 permanents et 100 occasionnels

- Objet de financement : financement des charges salariales sur 3 mois

Montant accordé : 500.000.000 FCFA

- Taux d'intérêt : 3% TTC

- Durée du prêt : 36 mois

- Remboursement du capital et paiement des intérêts : à compter du 31 janvier 2021

## > TOLES IVOIRE SA (TISA):

- Activité : galvanisation de tôles, peintures et colles, articles de ménage

- Nombre d'emplois : 112 permanents et 30 occasionnels

- Objet de financement : financement des charges salariales sur 3 mois

- Montant accordé: 282.719.330 FCFA

- Taux d'intérêt : 3% TTC

- Durée du prêt : 36 mois

- Remboursement du capital et paiement des intérêts : à compter du 31 janvier 2021

## ➤ MANUTENTION CLIMATISATION TECHNIQUE (MCT):

 Activité: études, conception, travaux, maintenance en climatisation, électricité, plomberie

- Nombre d'emplois : 235 permanents et 51 occasionnels

- Objet de financement : financement des charges salariales sur 3 mois

- Montant accordé: 350.000.000 FCFA

Taux d'intérêt : 3% TTCDurée du prêt : 36 mois

- Remboursement du capital et paiement des intérêts : à compter du 31 janvier 2021

#### ENTREPRISE DOSSOU :

- Activité : Fabrication, achat, transport, vente de ciment et matériaux de construction

- Nombre d'emplois : 33 permanents et 05 occasionnels

- Objet de financement : financement des charges salariales sur 3 mois et des commandes annulées

Montant accordé : 260.000.000 FCFA

Taux d'intérêt : 3% TTCDurée du prêt : 36 mois

- Remboursement du capital et paiement des intérêts : à compter du 31 janvier 2021

#### ADVANTAGES CONSEILS :

- Activité : Conseil et assistance en communication, marketing, évènementiel

- Nombre d'emplois : 29 permanents et 150 occasionnels
- Objet de financement : financement des charges salariales sur 6 mois
- Montant accordé : informations complémentaires ont été demandées aux entreprises en vue de déterminer le montant à octroyer

Taux d'intérêt : 3% TTCDurée du prêt : 36 mois

- Remboursement du capital et paiement des intérêts : à compter du 31 janvier 2021

#### > CONDICAF:

Activité : transformation des fèves de cacao

- Nombre d'emplois : 123 permanents et 86 occasionnels

- Objet de financement : financement des charges salariales sur 6 mois

- Montant accordé : informations complémentaires ont été demandées aux entreprises en vue de déterminer le montant à octroyer

Taux d'intérêt : 3% TTCDurée du prêt : 36 mois

- Remboursement du capital et paiement des intérêts : à compter du 31 janvier 2021

## Au titre des dossiers ajournés

Un (01) dossier a été ajourné pour informations complémentaires à fournir :

- le plan de trésorerie mensualisé de l'année 2020 ;
- la structure de l'actif circulant et du passif circulant ;
- la structure de la masse salariale des emplois CDI et CDD;
- les engagements financiers dans les autres banques ;
- le carnet de commande ;
- la balance âgée des créances.

## Au titre du paiement des dossiers validés par le Comité de Gestion

NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT (FCFA)		
BERNABE CI	500.000.000		
TOLES IVOIRE SA (TISA)	282. 719.330		
MANUTENTION CLIMATISATION TECHNIQUE (MCT)	350.000.000		
ENTREPRISE DOSSOU	260.000.000		
TOTAL	1.392.000.000		

❖ Point sur les délais de traitements des dossiers validés par le Secretariat Exécutif (SE) Le délais moyen de traitements des 08 dossiers validés par le Secrétariat Exécutif est de trois (03) jours.

N°	Raison sociale	Montant sollicité	Secteurs d'activité	Statut du dossier	Date de réception du dossier	Date de validation par le SE	Délais
1	MAINTENANCE CLIMATISATION TECHNIQUE (MCT)	500 000 000	ВТР	Dossier approuvé par le CDG	15/05/2020	17/05/2020	3 jours
2	SOCIETE IVOIRIENNE DE MANUTENTION ET DE TRANSIT	2 000 000 000	TRANSPORT	Dossier non approuvé par le CDG	15/05/2020	17/05/2020	3 jours
3	TÔLES IVOIRE	1 000 000 000	INDUSTRIE	Dossier approuvé par le CDG	15/05/2020	17/05/2020	3 jours
4	BERNABE CI	500 000 000	COMMERCE	Dossier approuvé par le CDG	15/05/2020	17/05/2020	3 jours
5	ENTREPRISE DOSSOU	500 000 000	ВТР	Dossier approuvé par le CDG	26/05/2020	28/05/2020	3 jours
6	ENTREPRISE NATIONALE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (ENSBTP)	500 000 000	ВТР	Dossier ajourné par le CDG pour informations complémentaires	26/05/2020	28/05/2020	3 jours
7	CONDICAF	1 000 000 000	AGRO- INDUSTRIE	Dossier approuvé par le CDG	26/05/2020	28/05/2020	3 jours
8	ADVANTAGE CONSEILS	200 000 000	EVENEMENTIEL	Dossier approuvé par le CDG	26/05/2020	28/05/2020	3 jours

## Point des dossiers déclarés non éligibles

Au total, six (06) dossiers ont été declarés non éligibles suite à l'analyse faite par le Secrétariat Exécutif.

N°	Raison sociale	Secteur d'activités	Montant sollicité	Motif de la non-éligibilité
1	SOCIETE HOTELLIERE MANTCHAN (SITHO)	HOTELLERIE	200 000 000	Le chiffre d'affaires n'est pas supérieur à un (1.000.000.000) sur les trois exercices consécutifs (2017, 2018 et 2019)
2	INSTITUTION RAGGI ANNE MARIE (RAMA)	ENSEIGNEMENT	100 000 000	Le chiffre d'affaires n'est pas supérieur à un (1.000.000.000) sur les trois exercices consécutifs (2017, 2018 et 2019)

3	ACML CONSTRUCTION ET INGENIERIE	ВТР	1500 000	- L'entreprise n'a pas enregistré de baisse de chiffre d'affaires sur la période de référence; - Le chiffre d'affaires n'est pas supérieur à un (1.000.000.000) sur les trois exercices consécutifs (2017, 2018 et 2019).
4	3K IMPORT EXPORT	COMMERCE	500 000 000	L'entreprise n'a pas enregistré de baisse de chiffre d'affaires sur la période de référence
5	SIAT	TRANSPORT	400 000 000	Le chiffre d'affaires n'est pas supérieur à un (1.000.000.000) sur les trois exercices consécutifs (2017, 2018 et 2019)
6	LAFARGEHOLCIM CÔTE D'IVOIRE	INDUSTRIE	500000000	L'entreprise n'a pas enregistré de baisse de chiffre d'affaires sur la période de référence

## Annexe 1 : Détail des dossiers validés

N°	STRUTURES	MONTANT (F CFA)	MECANISMES	STATUT	DOMAINE D'ACTIVITE	NOMBRE D'EMPLOYES
1	BERNABE CI	500 000 000	Prêt direct	Décaissement en cours à la BNI	Commerce	503
2	MANUTENTION CLIMATISATION TECHNIQUE (MCT)	350 000 000	Prêt direct	Décaissement en cours à la BNI	Services (Etudes, Conception, Travaux, Maintenance en climatisation, Electricité, Plomberie)	286
3	TOLES IVOIRE SA (TISA)	282 719 330	Prêt direct	Décaissement en cours à la BNI	Industrie (Galvanisation de tôles, Peintures et colles, articles de ménage)	142
4	ENTREPRISE DOSSOU	260 000 000	Prêt direct	Convention de prêt en cours de signature	BTP (Fabrication, achat, transport, vente de ciment	38

					et matériaux de construction)	
5	ADVANTAGES CONSEILS	A déterminer	Prêt direct	Convention de prêt en cours de signature	Service (Conseil et assistance en communication, marketing, évènementiel)	179
6	CONDICAF	A déterminer	Prêt direct	Convention de prêt en cours de signature	Industrie (transformation des fèves de cacao)	209
	TOTAL	1 392 719 330				